

# Ville de Port-de-Bouc

## Conseil Municipal du 27 juin 2016

La séance du Conseil Municipal de la Mairie de Port de Bouc est ouverte dans les formes réglementaires à 18 heures, sous la présidence de Madame Patricia FERNANDEZ-PÉDINIELLI, Maire de Port de Bouc.

Madame le Maire procède à l'appel nominal.

**24 présents** : FERNANDEZ-PÉDINIELLI Patricia, SANTORU-JOLY Evelyne, DEPAGNE Marc, CERBONI Rosalba, BELSOLA Laurent, GIOVANELLI Béatrice, GUIRAMAND Patrick, MALARET Monique, LADJAL Mériem, SIRAT Boulenouar, SANTIAGO Michel, TORRES Christian, GALLINA Martine, DOMINI Chérifa, MULLER Martine, DI CESARE Stéphanie, DINI Manon, MICHEL Christiane, BERNEX Claude, PINET Gérald, TETIENNE-CASANO Corinne, PEPE Virginie, DIDERO Stéphane, GIANNANTONI Jean-Christophe.

**8 Absents avec procuration** : CHAPELLE Patrice, PHILIPPE Louis, GIORGETTI René, NOUGUE Alain, SAADAOUI Amar, CORTES Isabelle, TALBI Mehdi, REBBADJ Saler.

**1 absent excusé** : LACHAUD Dominique

Le quorum étant atteint, la séance du Conseil Municipal est officiellement ouverte.

Madame le Maire désigne comme **secrétaire de séance Madame Béatrice GIOVANELLI**, qui accepte de prendre cette responsabilité.

**Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 28 avril 2016**

**Mme le Maire**.- Y a-t-il des remarques à formuler sur ce compte rendu ? (*Aucune remarque n'est formulée*)

Qui est pour ? La majorité + M. Pinet + le groupe de Mme Pèpe + M. Bernex

Qui s'abstient ? M. Didero, Mme Tétienne/Casano, M. Giannantoni.

Je vous en remercie.

**Le compte rendu du Conseil Municipal du 28 avril 2016 est approuvé par La majorité + M. Pinet + le groupe de Mme Pèpe + M. Bernex - Absention M. Didero, Mme Tétienne/Casano, M. Giannantoni**

**Mme le Maire**.- Il n'y a pas de questions diverses.

Nous déroulons l'ordre du jour du Conseil Municipal.

J'aurai deux petites informations à vous donner dont une que j'intégrerai dans le Budget Supplémentaire.

**1/ REMPLACEMENT DANS LES COMMISSIONS MUNICIPALES**

**Rapporteur** : Madame Evelyne SANTORU-JOLY (*Lecture du rapport*)

**Commission Appels d'Offres et Adjudications :**

Titulaire : Alain Nougé - Suppléant : Mehdi Talbi

**Commission de Délégation Services Publics :**

Titulaire : Alain Nougé - Suppléant : Mehdi Talbi

**Commission de Développement Durable :**

Michel Santiago

**Commission Consultative des Services Publics :**

Titulaire : Alain Nougé - Suppléant : Mehdi Talbi

**Représentant municipal auprès de divers organismes :**

**CAP :**        *Catégories A et B* : Titulaire : Boune Sirat -  
Suppléant : Béatrice Giovanelli

*Catégorie C* : Titulaire : Béatrice Giovanelli  
- Suppléant : Mehdi Talbi

**CT :**         Michel Santiago

**CHSCT :**     Michel Santiago

**Commission des Réformes :**   Titulaire :    Béatrice  
Giovanelli - Suppléant : Mehdi Talbi

**Commission Communale de Sécurité :** titulaire : Michel  
Santiago - Suppléant : Patrick Guiramand

**Commission d'Evaluation des Transferts :** 2 membres :  
Patricia Fernandez-Pédinielli - René Giorgetti.

**Mme le Maire**.- Y a-t-il des remarques ? (*Aucune remarque n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, sauf M. Bernex qui s'abstient.

Je vous remercie.

**Le rapport n°1 est approuvé à l'unanimité, sauf M. Bernex qui s'abstient**

## **2/ BUDGET VILLE - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2016**

**Rapporteur** : Madame le Maire (*Lecture du rapport*)

Concernant la section d'investissement il faut remarquer les restes à réaliser, c'est-à-dire les factures qui ne sont pas arrivées en décembre 2015, qui ont donc été reprises pour l'exercice 2016.

Ensuite vous voyez l'échelonnage de toutes les sommes que nous avons travaillées en Commission des Finances.

**(Arrivée de Mme Stéphanie Di Cesare, Mme Mériem Ladjal, et Mme Chérifa Domini à 18 h 10)**

**Mme le Maire**.- En dépenses de la section d'investissement il nous a été demandé d'ajouter deux chapitres d'opérations : le n°201601 qui correspond à une subvention FEDER dans le cadre du développement économique des quartiers politiques de la ville, d'un montant de 465 000.00 €, et le n°201602 pour le PNRU d'un montant de 894 000.00 €, qui sont repris en recettes puisque ce sont des subventions qui nous sont allouées et qui sont ensuite dépensées pour les projets, essentiellement les études de lancement du Projet National de Rénovation Urbaine. Comme nous l'avions déjà évoqué, il y aura 18 mois d'étude. Des études sont également lancées pour notre

PIA, pour la transition énergétique et le projet d'étude autour de la thalassothermie.

Concernant les recettes vous pouvez remarquer que nous virons les 1 150 003.90 € de la section de fonctionnement dans le chapitre 21 en recettes.

Le chapitre 001 des dépenses de la section d'investissement concerne les besoins de financement ; les 4 millions qu'il fallait couvrir sont repris en dépenses et en recettes en équilibrant pour faire de cette section d'investissement un montant de 11 000 000.00 €.

**Section de fonctionnement :** nous reportons les excédents.

Il est à noter une évolution dans le chapitre 12, charges de personnel ; vous avez entendu l'annonce de la revalorisation du point d'indice concernant le personnel, et il y a également la refonte de la catégorie B, donc il faut provisionner.

Par contre, vous voyez aussi dans les dépenses la suppression du FPIC, la colonne 014, les 751 898.00 € que nous avons provisionnés. Etant entendu que nous avons reçu la notification sur le FPIC, la Métropole est attributrice du FPIC mais plus contributrice. Donc étant bénéficiaires du FPCI, toutes les Communes sont exonérées de ce paiement de FPIC. Les Communes comme la nôtre n'auraient jamais dû le payer, vous connaissez la mécanique qui a été malheureuse pour nous. C'est comme à l'école, quand on a une mauvaise note et deux bonnes au final on peut avoir la moyenne ou la dépasser. Mais en association avec Martigues et Saint-Mitre qui sont riches, malheureusement la pauvreté de notre Commune existe, le potentiel a été relevé artificiellement par une moyenne et les

communes pauvres devaient payer 750 000.00 euros, cherchons l'erreur. Maintenant nous n'avons plus à payer cette somme.

Pour information, nous avons reçu un courrier de la part de la Préfecture qui stipule la répartition de ce FPIC si nous suivons les recommandations de l'Etat : première hypothèse qui s'appelle « le droit commun », auquel cas nous serions bénéficiaires d'un montant de FPIC à hauteur de 228 908.00 euros. Mais il existe une possibilité, c'est la raison pour laquelle nous avons proposé de voter favorablement le Pacte de Gouvernance Fiscal et Financier au conseil de Territoire vendredi dernier car une clause est incluse qui permet non pas de répartir sur le droit commun mais d'améliorer avec des critères qui permettraient de faire bénéficier un peu plus les villes plus en difficultés. Si ces critères sont votés aux deux-tiers de l'assemblée constituante de la Métropole. Cela permettrait de réduire de 30 % les attributions aux villes les plus riches pour redistribuer le pot commun selon des critères bien circonstanciés vers les communes les plus en difficultés.

Je ne vous cache pas que je milite énormément pour que la deuxième solution soit réalisée.

En tout état de cause, sur notre Budget Supplémentaire nous pouvons d'ores et déjà enlever cette dépense de 751 000.00 euros, ce qui est fort bien venu.

Parce que lorsqu'on regarde les **recettes**, maintenant que nous avons bien reçu les notifications de l'Etat, dans le chapitre 074 nous devons procéder à un réajustement et enlever 690 370.00 euros. Le compte n'est pas bon ; on perd plus que ce que l'on récupère.

En cumulé sur trois ans cela fait une perte de 2 millions, c'est énorme.

Par contre vous avez peut-être pu constater que sur le chapitre 073, grâce à l'évolution des bases, nous avons une petite recette de 163 814.00 euros.

Vous voyez repris le résultat de fonctionnement reporté.

Chaque groupe a travaillé ce budget en Commission des Finances où aucune remarque particulière n'a été formulée.

Souhaitez-vous intervenir durant le Conseil Municipal de ce soir ?

**M. BERNEX.**- Juste une question, normalement il y a des chiffres où il y a des plus et des moins, et à la fin de la colonne en résultat on ne devrait pas avoir la bonne somme...

**Mme le Maire.**- Vous êtes sur quel document ?

**M. BERNEX.**- Comme il y en a trois j'essaie de trouver le bon.

**Mme le Maire.**- Ce n'est pas une comptabilité analytique donc il est parfois difficile de trouver les mêmes chiffres.

**M. BERNEX.**- On dirait que l'on se retrouve en valeur absolue, c'est-à-dire que dans les deux colonnes, en mettant les plus et les moins on dirait qu'ils sont additionnés ; étant donné qu'on est en totalité on n'a pas de valeur absolue, on est en valeur plus ou moins. Là des plus et des moins sont additionnés sur deux colonnes pour arriver à des totaux qui correspondent tous à des plus. En particulier il y a deux colonnes où il y a des transferts de chiffres... je me souviens d'assurances multirisques, etc. qui ont été faites en deux colonnes alors qu'il n'y en avait qu'une avant. Vous enlevez la première colonne parce que vous n'aviez qu'une ligne assurances, maintenant il y en a deux : une multirisques et une autre pour

les assurances je ne sais pas quoi. En bas de la colonne on retrouve le chiffre total au lieu d'avoir des plus et des moins.

**Mme le Maire**.- Est-ce que le fait de ne pas avoir la réponse maintenant vous empêcherait de voter le Budget Supplémentaire, parce qu'il faudrait partir à la recherche dans vos documents ?

**M. BERNEX**.- Oui.

**Mme le Maire**.- On fait la recherche et on regarde cela. Avez-vous d'autres remarques à formuler ?

**Mme PEPE**.- Je remercie le DGS qui nous a bien tout expliqué et qui a bien répondu à toutes nos questions pendant la Commission.

**Mme le Maire**.- C'était votre première Commission ?

**Mme PEPE**.- La deuxième. Vous n'étiez pas là, il vous a bien remplacée.

**Mme le Maire**.- Non, c'est lui le grand chef..

**Mme PEPE**.- Il a répondu à toutes les questions.

**Mme le Maire**.- Je vous remercie, et merci à lui.

**M. SIMITSIDIS**.- La comptabilité M14 a des articles budgétaires qui sont parfois affinés. Avant il y avait l'article budgétaire 616 qui concernait les assurances qui était globalisé, donc on affectait les crédits sur le 616 ; or la nouvelle maquette dit que nous devons affiner cette somme. Il y avait 470 000.00 euros sur cette somme qu'il convient d'annuler, donc nous avons mis -470 000.00, par contre nous les avons reventilés en 616-1, nous avons affiné, et nous revenons au même niveau.

**M. BERNEX**.- C'est donc sur deux colonnes détaillées.

**M. SIMITSIDIS**.- Oui.

**M. BERNEX**.- Entre les plus et les moins on ne devrait pas retrouver les 800 000.00 euros en bas.

**Mme le Maire**.- C'est une écriture reportée de page à page.

**M. SIMITSIDIS**.- Vous êtes allé en bas alors qu'il fallait aller en haut. Les 800 000.00 euros n'ont rien à voir avec cela, ce n'est pas le même chapitre.

**Mme le Maire**.- C'est le chapitre 012, donc on change de chapitre.

**M. PINET**.- Juste une remarque technique, je vois qu'en recettes on fait un virement du chapitre 021 à la section de fonctionnement mais qu'on le récupère en chapitre 023 en dépenses, il passe du chapitre 021 au chapitre 023 ?

**M. SIMITSIDIS**.- Oui.

**Mme le Maire**.- La comptabilité c'est compliqué, je vous le concède. Je trouve la M14 moins digeste que celle d'avant, et en plus bientôt avec la Métropole ce sera la M25.

Mais c'est une remarque pertinente politiquement parlant, c'es-à-dire que tout est fait pour que tout devienne technocratique alors que les élus de la république doivent être issus du peuple et représenter des idées de façon à faire avancer certaines valeurs. Or, il devient de plus en plus compliqué de comprendre et ce n'est pas normal. Je partage votre avis.

**Mme GALLINA**.- Ce n'est plus à la portée de tout le monde.

**Mme le Maire**.- Il faut décortiquer, ça prend un certain temps et certains peuvent en être découragés.

**Mme PEPE**.- Ce sont des documents publics à la connaissance de tous...

**Mme le Maire.**- Ce n'est pas le cas. C'est la raison pour laquelle dans les réunions du Maire on essaie de transformer autant que faire se peut en analytique en montrant les pourcentages consacrés aux différents postes, etc. Mais je vous le concède, ce n'est pas de notre fait, c'est malheureusement la même chose dans toutes les communes de France. Peut-être pourrions-nous apporter des changements dans l'avenir, qui sait.

Avons-nous clos ce chapitre ? Oui.

Qui est pour ? La majorité.

Qui s'abstient ? L'ensemble de l'opposition.

Je vous remercie.

**Le rapport n°2 est adopté à la majorité - Abstention de l'ensemble de l'opposition**

### **3/ BUDGET ANNEXE BAUX COMMERCIAUX - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2016**

**Rapporteur** : M. Christian TORRES (*Lecture du rapport*)

La Commission des Finances a procédé à son examen.

La maquette du Budget Supplémentaire 2016 est jointe en annexe.

**Mme le Maire.**- Merci.

Y a-t-il des remarques ou des questions ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? La majorité.

Qui s'abstient ? L'ensemble de l'opposition.

Je vous remercie.

**Le rapport n°3 est adopté à la majorité - Abstention de l'ensemble de l'opposition**

**4/ BUDGET ANNEXE CAMPINGS MUNICIPAUX - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2016**

**Rapporteur** : M. Christian TORRES (*Lecture du rapport*)

La Commission des Finances a procédé à son examen.

La maquette du Budget Supplémentaire 2016 est jointe en annexe.

**Mme le Maire.**- Merci.

Y a-t-il des remarques ou des questions ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? La majorité.

Qui s'abstient ? L'ensemble de l'opposition.

Je vous remercie.

**Le rapport n°4 est adopté à la majorité - Abstention de l'ensemble de l'opposition**

**5/ BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES HAUTS DE SAINT JEAN (RESIDENCE DE LA PAIX) - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2016**

**Rapporteur** : Mme Béatrice GIOVANELLI (*Lecture du rapport*)

La Commission des Finances a procédé à son examen.

La maquette du Budget Supplémentaire 2016 est jointe en annexe.

**Mme le Maire.**- Merci.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

**Mme PEPE.**- Est-ce que tous les terrains ont été vendus à ce jour ou est-ce qu'il en reste encore ? Pour la résidence de la Paix on ne parle que des immeubles ?

**Mme le Maire.**- Je crois qu'il reste six ou sept terrains. C'est en cours de réalisation.

Y a-t-il d'autres demandes de précision ? (*Aucune autre demande n'est formulée*)

Qui est pour ? La majorité.

Qui s'abstient ? L'ensemble de l'opposition.

Je vous remercie.

**Le rapport n°5 est adopté à la majorité - Abstention de l'ensemble de l'opposition**

#### **6/ SERVICE FUNERAIRE - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2016**

**Rapporteur** : M. Michel SANTIAGO (*Lecture du rapport*)

La Commission des Finances a procédé à son examen.

La maquette du Budget Supplémentaire 2016 est jointe en annexe.

**Mme le Maire.**- Merci.

Y a-t-il des demandes de précision ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? La majorité + le groupe de Mme Pèpe.

Qui s'abstient ? M. Pinet + le groupe de M. Didero.

Je vous remercie.

**Le rapport n°6 est adopté à la majorité + le groupe de Mme Pèpe - Abstention de M. Pinet + le groupe de M. Didero**

#### **7/ REMBOURSEMENT DE L'AVANCE DU BUDGET LOTISSEMENT LES HAUTS DE SAINT JEAN (RESIDENCE DE LA PAIX) AU BUDGET PRINCIPAL DE 2M€**

**Rapporteur** : Mme Béatrice GIOVANELLI (*Lecture du rapport*)

La Commission des Finances a procédé à son examen.

**Mme le Maire.**- Cela va faire du bien.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? Le groupe de la majorité + M. Pinet + le groupe de Mme Pèpe + M. Giannantoni + M. Bernex.

Qui s'abstient ? Mme Tétienne/Casano + M. Didero.

Je vous remercie.

**Le rapport n°7 est adopté à la majorité + M. Pinet + le groupe de Mme Pèpe + M. Giannantoni + M. Bernex - Abstention de Mme Tétienne/Casano + M. Didero**

#### **8/ BUDGET PRINCIPAL - ADMISSION EN NON VALEUR**

**Rapporteur** : Mme Monique MALARET (*Lecture du rapport*)

La Commission des Finances a procédé à son examen où aucune remarque particulière n'a été faite.

**(Arrivée de Mme Rosalba CERBONI à 18 h 30)**

**Mme le Maire.**- Y a-t-il des demandes d'intervention ?

**M. BERNEX.**- Concernant le n°1690640515 ce sont des loyers pour 17 517.31 €, il n'y a pas eu de poursuites ?

**Mme le Maire.**- Comme vous l'avez entendu au début du rapport c'est le comptable public qui propose d'admettre en non-valeur parce que cela a été demandé plusieurs fois et rien n'est recouvré. Les seuils sont inférieurs aux poursuites concernant le deuxième état, mais pas les autres. C'est-à-dire que nous

admettons en non-valeur pour clôturer nos exercices et ensuite les poursuites sont faites par le receveur. C'est pour nos comptes. Il y a les comptes du Maire que l'on fait en général au mois de juin, il y a le Compte de Gestion qui est le compte du comptable, et le Compte Administratif.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? (*Aucune autre demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous remercie.

**Le rapport n°8 est adopté à l'unanimité**

**9/ BUDGET ANNEXE BAUX COMMERCIAUX - ADMISSION EN NON VALEUR**

**Rapporteur** : M. Marc DEPAGNE (*Lecture du rapport*)

La Commission des Finances a procédé à son examen.

**Mme le Maire.**- Là ce sont des loyers des entreprises ou des commerçants. Cela représente 2 % sur 10 ans.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

**Le rapport n°9 est adopté à l'unanimité**

**10/ BUDGET ANNEXE CAMPINGS MUNICIPAUX - ADMISSION EN NON VALEUR**

**Rapporteur** : Mme DOMINI Chérifa (*Lecture du rapport*)

La Commission des Finances a procédé à son examen.

**Mme le Maire.**- Y a-t-il des remarques ? (*Aucune remarque n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

**Le rapport n°10 est adopté à l'unanimité**

**11/ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

**Rapporteur** : M. Laurent BELSOLA (*Lecture du rapport*)

La Commission des Finances a procédé à son examen.

**Mme le Maire.**- Y a-t-il des remarques ?

**Mme PEPE.**- Ce ne sont pas des subventions exceptionnelles, ça s'ajoute à la subvention qu'ils auraient dû avoir ?

**Mme le Maire.**- Oui.

Madame Monique Malaret ne prend pas part au vote.

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

**Le rapport n°11 est approuvé à l'unanimité**

**12/ TARIFS PUBLICS 2016 : CENTRE D'ARTS « FERNAND LEGER »**

**Rapporteur** : Mme Martine MULLER (*Lecture du rapport*)

Ce point a été examiné par la Commission des Finances.

**Mme le Maire.**- Y a-t-il des demandes d'intervention ou de précision ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

**Le rapport n°12 est approuvé à l'unanimité**

**13/ TARIFS PUBLICS 2016 : CONSERVATOIRE MUNICIPAL DE MUSIQUE ET DE DANSE « HUBERT GAMBA »**

**Rapporteur** : Mme Martine MULLER (*Lecture du rapport*)

Ce point a été examiné par la Commission des Finances.

**Mme le Maire.**- Lors des Rencontres pour la Ville que nous avons tenues samedi après-midi sur la question de la

culture il a été soulevé le fait que nos tarifs sont particulièrement accessibles. Une personne nous a dit qu'à certains endroits c'est même parfois dix fois plus cher.

**Mme PEPE.**- Par curiosité j'ai cherché qui était Hubert Gamba, je pensais bien qu'il était Port de Boucain et qu'il avait été au conservatoire, donc j'ai fait des recherches mais je n'ai pas trouvé.

**Mme le Maire.**- Ce n'est pas quelqu'un d'illustre. A partir du 150<sup>ème</sup> anniversaire il faut que l'on s'évertue à mettre sur Internet le nom des nôtres, donc nous le mettrons.

**Mme PEPE.**- Je pense que c'était un musicien.

**Mme SANTORU-JOLY.**- Il a été directeur du conservatoire.

*(Propos simultanés, brouhaha)*

**Mme le Maire.**- C'est dans le droit fil du 150<sup>ème</sup> anniversaire, on apprend tous les jours de l'histoire de notre ville et c'est d'ailleurs bien agréable.

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

**Le rapport n°13 est approuvé à l'unanimité**

#### **14/ DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT**

**Rapporteur** : M. Laurent BELSOLA (*Lecture du rapport*)

On s'est aperçu jeudi au stade avec le vélo-club qui faisait un grand tournoi que sans sonorisation ça pose un gros problème, donc ça va améliorer pour le foot, le rugby, le vélo, etc.

**Mme le Maire.**- Les voisins que nous sommes entendons mieux ce qui se passe sur le stade en habitant la campagne que dans le stade lui-même.

**M. BELSOLA.**- Je crois que le gymnase est également compris dedans.

**Mme le Maire.**- C'est au taux le plus élevé comme d'habitude.

**Mme PEPE.**- Est-ce que vous avez chiffré à peu près le montant ?

**M. BELSOLA.**- Je crois que Guillou est également compris, je crois que ça représente 15 à 20 000.00 euros.

**Mme le Maire.**- On vous donnera le résultat. Là c'est le principe de la demande avec le dépôt du dossier, ensuite lorsque le principe est accepté nous devons fournir les documents. Mais de toute façon ça passe en Conseil Municipal.

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

**Le rapport n°14 est approuvé à l'unanimité**

**15/ RAPPORT ANNUEL 2015 DU DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC : PORTS DE PLAISANCE, DE PECHE ET DE SERVICES DONT LA HALLE A MAREE**

**Rapporteur** : M. Patrick GUIRAMAND (*Lecture du rapport*)

Le rapport est joint en annexe.

**Mme le Maire.**- Nous allons commencer la grande liste des rapports, c'est le moment.

Je pense que vous les avez lus. Y a-t-il des demandes de précision ou des commentaires ? (*Aucune demande n'est formulée*).

**Nous prenons acte de ce rapport**

**16/ RAPPORT ANNUEL 2015 DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC CONCERNANT LA FOURRIERE AUTOMOBILE**

**Rapporteur** : Madame Rosalba CERBONI (*Lecture du rapport*)

Le rapport est joint en annexe.

**Mme le Maire.**- Nous prenons acte de ce rapport.

**17/ RAPPORT ANNUEL 2015 DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC CONCERNANT LA FOURRIERE ANIMALE**

**Rapporteur** : Mme Rosalba CERBONI (*Lecture du rapport*)

Le rapport est joint en annexe.

**Mme le Maire.**- Y a-t-il des remarques ?

**M. BERNEX.**- Pour les voitures le rapport est fait de façon un peu succincte.

**Mme le Maire.**- C'est le nombre l'important pour la comptabilité. Qu'est-ce qu'il vous manquerait ?

**M. BERNEX.**- Combien ça a coûté, combien de véhicules par rapport à l'année dernière, etc.

**Mme le Maire.**- Pour l'année dernière vous prenez le Conseil Municipal de l'année dernière.

Dans la somme qu'on leur alloue il n'est pas prévu qu'il y ait un comparatif. Par contre nous votons un rapport en Conseil Municipal, que vous avez, qui attribue une somme. Pour cette somme forfaitaire il y a l'enlèvement des épaves, si on dépasse le nombre prévu il y a un surplus et ça apparaît dans des remarques par ailleurs. Mais on ne leur demande pas dans le rapport de mettre tout cela puisqu'on peut comparer avec nos outils déjà présents. Si vous avez besoin d'aide pour retrouver vous venez nous voir et on vous y aidera.

**Nous prenons acte de ce rapport.**

**18/ RAPPORT D'ACTIVITE 2015 - SAEML SEMIPORT**

**Rapporteur** : M. Michel SANTIAGO (*Lecture du rapport*)

Le rapport est joint en annexe.

**Mme le Maire**.- Qui est pour ? Le groupe de la majorité, Monsieur PINET, le groupe de Madame PEPE.

Qui s'abstient ? Le groupe de Monsieur DIDERO.

Je vous remercie.

**Le rapport n°15 est adopté à la majorité + Monsieur PINET + le groupe Les Républicains - Abstention du groupe de Monsieur DIDERO**

**Mme PEPE**.- Pourquoi vote-t-on celui-ci et pas les autres ?

**Mme le Maire**.- Nous votons parce qu'il y a des chiffres.

**19/ RAPPORT ANNUEL 2015 - DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE**

**Rapporteur** : Mme Evelyne SANTORU-JOLY (*Lecture du rapport*)

Le rapport est joint en annexe.

**Mme le Maire**.- Ca récapitule toute l'année 2015.

Malheureusement, avec toujours les mêmes critères que nous contestons nous sommes descendus au rang de 268<sup>ème</sup> ville de France, or vous savez qu'il faut faire partie des 200 premières pour obtenir les aides exceptionnelles. Malheureusement, le fait d'être en communauté d'agglomération avec Martigues amoindrit

l'effet de la DSU, c'est pour cela qu'elle baisse un peu d'année en année. Je souhaite que ça aille un peu mieux avec la Métropole, en tout cas je l'espère.

Est-ce que nous votons ce rapport ?

**M. SIMITSIDIS.**- Non, nous avons voté pour la SAEML parce que nous avons des actions dans la SAEML.

**Mme le Maire.**- Nous prenons **acte** de ce rapport.

**20/ RENOUELEMENT DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC  
CONCLUE AVEC LA SARL LOU MUJOU**

**Rapporteur** : M. Christian TORRES (*Lecture du rapport*)

**Mme le Maire.**- Nous sommes très contents de le maintenir sur la ville.

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

**Le rapport n°20 est adopté à l'unanimité**

**21/ REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC LIEE AUX CHANTIERS  
PROVISOIRES DE TRAVAUX RELATIFS AUX OUVRAGES DE TRANSPORT ET DE  
DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ ET AUX LIGNES OU  
CANALISATIONS PARTICULIERES D'ENERGIE ELECTRICITE ET GAZ**

**Rapporteur** : Mme Béatrice GIOVANELLI (*Lecture du rapport*)

**Mme le Maire.**- Y a-t-il des remarques particulières ?  
(*Aucune remarque n'est formulée*).

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

**Le rapport n°21 est adopté à l'unanimité**

**22/ AVENANT AU PROTOCOLE D'ACCORD DES AGENTS TERRITORIAUX  
SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES (ATSEM) (Rapport reporté)**

**Mme le Maire.**- Le mouvement de grève n'a pas permis de tenir le CT dans les temps voulus, donc je vous propose que nous enlevions le rapport n°22 qui concerne un avenant au protocole d'accord des ATSEM. Nous devons d'abord obtenir l'avis du CT, donc nous le reportons au mois de septembre. Il concerne essentiellement leur changement d'horaires liés à la mise en place des TAP.

**23/ CARTE SCOLAIRE : PERIMETRES SCOLAIRES DES ECOLES MATERNELLES  
ET ELEMENTAIRES**

**Rapporteur** : Mme Monique MALARET (*Lecture du rapport*)

**Mme le Maire.**- Y a-t-il des remarques particulières ?  
(*Aucune remarque n'est formulée*).

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

**Le rapport n°23 est adopté à l'unanimité**

**24/ CONVENTION CADRE DE DISPONIBILITE POUR LE DEVELOPPEMENT DU  
VOLONTARIAT DANS LES CORPS DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES AVEC  
LE SDIS DES BOUCHES DU RHONE.**

**Rapporteur** : Mme Evelyne SANTORU-JOLY (*Lecture du rapport*)

**Mme le Maire.**- Y a-t-il des remarques particulières ?  
(*Aucune remarque n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

**Le rapport n°24 est adopté à l'unanimité**

**25/ CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL SAISON 13 AVEC LE CONSEIL  
DEPARTEMENTAL - SAISON 2016/2017**

**Rapporteur** : Mme Evelyne SANTORU-JOLY (*Lecture du rapport*)

**Mme le Maire**.- Y a-t-il des remarques particulières ?  
(*Aucune remarque n'est formulée*).

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

**Le rapport n°25 est adopté à l'unanimité**

**26/ CESSION PAR LA COMMUNE DE TERRAINS COMMUNAUX SIS LES BERGES  
DU CANAL**

**Rapporteur** : Mme Béatrice GIOVANELLI

Je pense que tous les élus ont lu ce rapport qui est le même que les précédents. Si un élu désire que je le lise c'est volontiers, mais rien n'a changé.

... Etant ainsi précisé que ce foncier ne présente aucun intérêt public justifiant sa conservation dans le domaine privé de la commune, l'occupant concerné par cette cession ainsi que les conditions et les caractéristiques de vente sont précisés dans le tableau ci-annexé. Cela concerne deux terrains occupés à usage d'habitation : il s'agit de :

\* Monsieur BEGORGETTI\* Philippe, 7 impasse Joseph Millat à Port de Bouc, sur une surface de 213 m<sup>2</sup>, d'un montant de 31 950.00 euros, hors frais de notaires qui sont à la charge des acquéreurs,

\* Madame ROQUE\* Marie, 17 avenue Ambroise Croizat à Port de Bouc, sur une surface de 376 m<sup>2</sup>, pour un montant de 56 400.00 euros.

**Mme le Maire**.- Merci.

Qui est pour ? La majorité, M. Pinet, le groupe de Mme Pèpe.

Qui s'abstient ? Le groupe de M. Didero.

Je vous remercie.

**Le rapport n°26 est adopté par la majorité + M. Pinet + le groupe de Mme Pèpe - Abstention du groupe de M. Didero**

**27/ ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2016/011A DU 4 FEVRIER 2016 : CESSIONS DE TERRAINS COMMUNAUX SIS « LES BERGES DU CANAL » AUX OCCUPANTS.**

**Rapporteur** : Mme Béatrice GIOVANELLI (*Lecture du rapport*)

**Mme le Maire.**- Qui est pour ? L'unanimité, je vous remercie.

**Le rapport n°27 est adopté à l'unanimité**

**28/ CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE ENTRE LE CONSEIL TERRITORIAL DU PAYS DE MARTIGUES ET LA COMMUNE POUR L'ENTRETIEN DE LA ZONE LA GRAND COLLE**

**Rapporteur** : Mme le Maire

Il s'agit d'un renouvellement de convention de prestations de service. On dénomme le Conseil de Territoire du Pays de Martigues et notre Commune. C'est une convention qui agit sur l'entretien de la zone industrielle de la Grand Colle.

Vous savez que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 la CAPM n'existe plus, qu'elle est fusionnée au sein de la Métropole Aix-Marseille-Provence, c'est donc avec la Métropole qu'il convient de passer cet entretien. La Métropole délègue au

Conseil de Territoire la possibilité de le faire passer. Ce sont des jeux d'écriture.

Je vous demande de bien vouloir nous autoriser à procéder à ces jeux d'écriture et à ces nouvelles conventions.

Qui est pour ? L'unanimité du Conseil Municipal sauf le groupe de Mme Pèpe qui s'abstient.

Je vous en remercie.

**Le rapport n°28 est adopté à l'unanimité du Conseil Municipal sauf le groupe de Mme Pèpe qui s'abstient**

**Mme le Maire.**- L'ordre du jour est épuisé, nous avons deux informations à vous communiquer.

**M. DEPAGNE.**- Concernant la première information, la semaine dernière tout le monde a pu le visualiser, l'ensemble des Ports de Boucains s'en plaint et en particulier au niveau de la commune, je veux parler du torchage qui a été effectué sur le site de Lavéra. Normalement il y a une fiche que l'on appelle techniquement « la fiche GP » qui doit arriver dans l'ensemble des communes concernées. Cela concerne la Préfecture de Marseille, la sous-préfecture d'Istres, le CODIS13, les différentes DREAL. Nous sommes dans la liste comme la Mairie de Martigues mais ces fiches ne nous sont pas parvenues. On comprend mieux pourquoi elles ne sont pas arrivées sur Port de Bouc parce qu'en les lisant on a l'étrange impression que c'est un incident léger qui s'est cantonné pratiquement à l'intérieur de l'exploitation qui est l'entreprise PETROINEOS. A la lecture de ces fiches on a l'impression que c'est sans conséquences sur les personnes, qu'il y a peu de conséquences sur l'environnement. Par contre on nous dit qu'il y a eu une perception importante à l'extérieur du site. C'était juste la semaine où il y avait en France une information particulière sur

les particules fines. Là nous en avons eues particulièrement et de manière très dense pendant trois jours consécutifs, et je pense que la santé des Ports de Boucains et des Ports de Boucaines, comme celle des Martégaux et des Martégales, en a subi les conséquences.

Donc, Madame le Maire, Je suppose que nous allons intervenir de manière manifeste...

**Mme le Maire**.- C'est déjà fait.

**M. DEPAGNE**.- On sait que quand il y a un incident il faut bien que le produit s'échappe quelque part. Ils ont deux manières d'évacuer le produit : c'est torcher ou torcher avec de l'eau ; quand on torche avec de l'eau on voit une vapeur blanche qui s'échappe, mais le polluant est le même. C'est vrai que c'est plus discret, on a parfois l'impression que rien d'important ne se passe. Là ils n'ont pas eu le temps de torcher avec de la vapeur d'eau, ce qui fait que c'était très important visuellement.

Il y a une intervention de notre part.

**Mme le Maire**.- Je voudrais ajouter qu'à cet effet nous demandons régulièrement à la PCME, l'association Port de Boucaine qui travaille pour éliminer les maladies dues au milieu professionnel, d'essayer de travailler sur ces questions. Elle nous a donné l'information selon laquelle depuis le début de l'année elle n'avait vu passer aucune subvention de la Métropole puisqu'elle a du mal à se mettre en place, avant c'était la CAPM qui la délivrait ; nous ne l'avons passée qu'au dernier Conseil de Territoire de vendredi, alors que nous sommes déjà au milieu de l'année.

Concernant l'ARS ils ont été retenus et ont obtenu le trophée de l'ARS l'année dernière, pourtant l'ARS les oublie cette année encore.

En ce qui concerne la Région ils sont installés depuis plus longtemps que la Métropole mais pour l'instant ils n'ont pas non plus versé de subvention. C'est donc assez compliqué pour cette association. Du coup la seule salariée s'est licenciée pour pouvoir au moins toucher du chômage, sinon elle ne pouvait plus être payée puisque les subventions ne sont pas rentrées dans les caisses.

Donc y compris les associations qui œuvrent pour nous pour travailler sur ces questions ont énormément de difficultés à vivre.

Nous sommes donc intervenus pour que la subvention du Conseil de Territoire soit passée au dernier Conseil de Territoire. Mais nous allons essayer d'intervenir auprès de l'ARS et de tous les financeurs pour leur expliquer que l'on ne peut pas laisser cette association dans cet état. D'autant que l'actualité n'est malheureusement pas bonne.

Je voulais aussi vous faire l'information de l'avancée de la Métropole. Avec l'installation de la Métropole, Monsieur le Président demande à tous les maires de bien vouloir transférer leurs pouvoirs de police spéciale. Je voulais vous donner l'information selon laquelle dans le courrier du 13 juin je répons que je ne délègue pas mes pouvoirs de police spéciale du maire.

Il y a 3 domaines :

\* Le premier c'est l'assainissement collectif et non collectif des eaux usées,

\* Le second concerne la présentation et la collecte des déchets ménagers qui avaient déjà été délégués au sein de la Communauté d'Agglomération, il est impossible de les récupérer, donc ils ont été transférés d'office. J'y renonce puisque je ne les avais déjà plus.

\* Le troisième concerne le stationnement des résidences mobiles et la sécurité des bâtiments publics, des immeubles collectifs et des édifices menaçant ruines : je ne délègue pas. Pour que la commune continue d'avoir une existence administrative et que l'on puisse s'administrer je préfère que l'on ne délègue pas les pouvoirs du maire de Port de Bouc en proximité.

Je voulais vous faire cette information parce que la Métropole est en marche, et malheureusement la loi permet de récupérer beaucoup de choses. Donc puisqu'il nous était possible de nous manifester avant le 30 juin sur cette question je n'ai pas renoncé aux pouvoirs du maire de Port de Bouc.

Chers collègues, je vous ai donné les informations que je souhaitais vous donner.

L'ordre du jour étant épuisé je lève la séance du Conseil Municipal. Je vous souhaite un bon été, et revenez-nous en forme pour la rentrée.

***La séance du Conseil Municipal est levée à 19 heures***